

Pour candidater pour une place de titulaire sur les marchés de plein air rennais, vous devez compléter un imprimé (un imprimé à remplir par place de marché demandée) et transmettre les pièces justificatives mentionnées ci-dessous **avant le samedi 16 mai 2026** à l'adresse suivante :

Mairie de Rennes
Direction de la Police Municipale et du Domaine Public
Unité des Droits de Place
Place de la Mairie – CS 63126
35031 RENNES CEDEX
Ou directement aux agents placiers ou par mail : dpmdp-odp@ville-rennes.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA AUTOMATIQUEMENT REJETÉ.

L'imprimé est disponible :

- A la Direction de la Police Municipale et du Domaine Public
Palais Saint George (2e étage / bureau 32), 2 rue Gambetta, 35000 RENNES
- Sur le site internet de la Ville de Rennes: <https://metropole.rennes.fr/vendre-sur-les-marches-rennais>
- Auprès des agents placiers en charge des marchés

L'arrêté municipal réglementant les marchés de plein air et couverts ainsi que les tarifs sont accessibles sur le site internet de la Ville de Rennes: <https://metropole.rennes.fr/vendre-sur-les-marches-rennais>

NB : la liste des pièces justificatives d'activité à joindre impérativement à votre candidature est consultable sur notre site internet ou auprès des agents placiers en charge des marchés. L'extrait ci-dessous ne prend pas en compte tous les cas de figure :

<p>Commerçants, artisans, commerçants-artistes, auto-entrepreneurs, forains</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie de la carte d'activité commerciale ou artisanale ambulante</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie du récépissé de déclaration d'identification du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (CERFA 13984 pour les commerçants concernés)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois (pour les commerçants)</p> <p>ou</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois (pour les artisans)</p> <p>ou</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation au Répertoire SIRENE de moins de 3 mois (pour les micro-entrepreneurs).</p>	<p>Producteurs, producteurs-revendeurs, producteurs bio</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie de l'attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale + pièce d'identité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie de l'acte de concession (pour les producteurs conchyliculteurs, ostréiculteurs et mytiliculteurs)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certificat de contrôle délivré par un organisme agréé. Ex : certificat ECOCERT (pour les producteurs bio).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité sur les marchés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Copie du récépissé de déclaration d'identification du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche concernant les établissements préparant, traitant, transformant, manipulant ou entreposant des denrées animales ou d'origine animale (CERFA 13984 pour les commerçants concernés)</p>
--	--

MERCREDI MATIN – MARCHÉ DE STE THERESE			
PASSAGER 1	À côté de Mr CORBES (charcutier producteur et maraîchage) – place Y. Laurent	ALIMENTAIRE	6
PASSAGER 2*	À côté de Mr JOSSE (primeur) – rue V. Louviot	ALIMENTAIRE	6
JEUDI MATIN – MARCHÉ DES BROCANTEURS			
PASSAGER 1	À côté de Mr BAILLEUL (pl H. Commeurec)	BROCANTE	4
PASSAGER 2	À côté de Mr CAGNAT (pl H. Commeurec)	BROCANTE	6
JEUDI MATIN – MARCHÉ DE JEANNE D'ARC			
PASSAGER 1	À côté de Mr PICARD (horticulteur/maraîcher)	ALIMENTAIRE ou NON ALIMENTAIRE	6
PASSAGER 2	Entre Mme BOUKHATA (primeur) et Mr HUAU (poissonnier)	ALIMENTAIRE ou NON ALIMENTAIRE	3
JEUDI MATIN – MARCHÉ DE SARAH BERNHARDT			
PASSAGER 1	À définir car nouvelle place de marché	ALIMENTAIRE ou NON ALIMENTAIRE	8
PASSAGER 2	À définir car nouvelle place de marché	ALIMENTAIRE ou NON ALIMENTAIRE	6
PASSAGER 3	À définir car nouvelle place de marché	ALIMENTAIRE ou NON ALIMENTAIRE	6
VENDREDI APRES-MIDI – MARCHÉ DE POTERIE			
PASSAGER	À côté de Mme CHIRIE (maraîchage)	ALIMENTAIRE	6
SAMEDI MATIN – MARCHÉ DES LICES			
HALLE BOUCHER	Étal n°91	ALIMENTAIRE	2
HALLE MARTENOT	À côté de Mr HERVE (huiles)	ALIMENTAIRE	3

***EMPLACEMENT INTERDIT AUX CAMIONS OU REMORQUES AVEC AUVENT**

Sébastien SEMERIL

Adjoint délégué au commerce, à l'artisanat,
à l'économie et à l'emploi.